

GIGONDAS



SOLIHA HABITAT
ET TERRITOIRES 84
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Conçu par	COMMUNE
Dressé par	SOLIHA Vaucluse
JB.PORHEL	Chargé de mission Urbanisme
A.BARBIEUX	Chargé d'études Urbanisme

Pièce n° 2

Plan Local d'Urbanisme

-

Modification

-

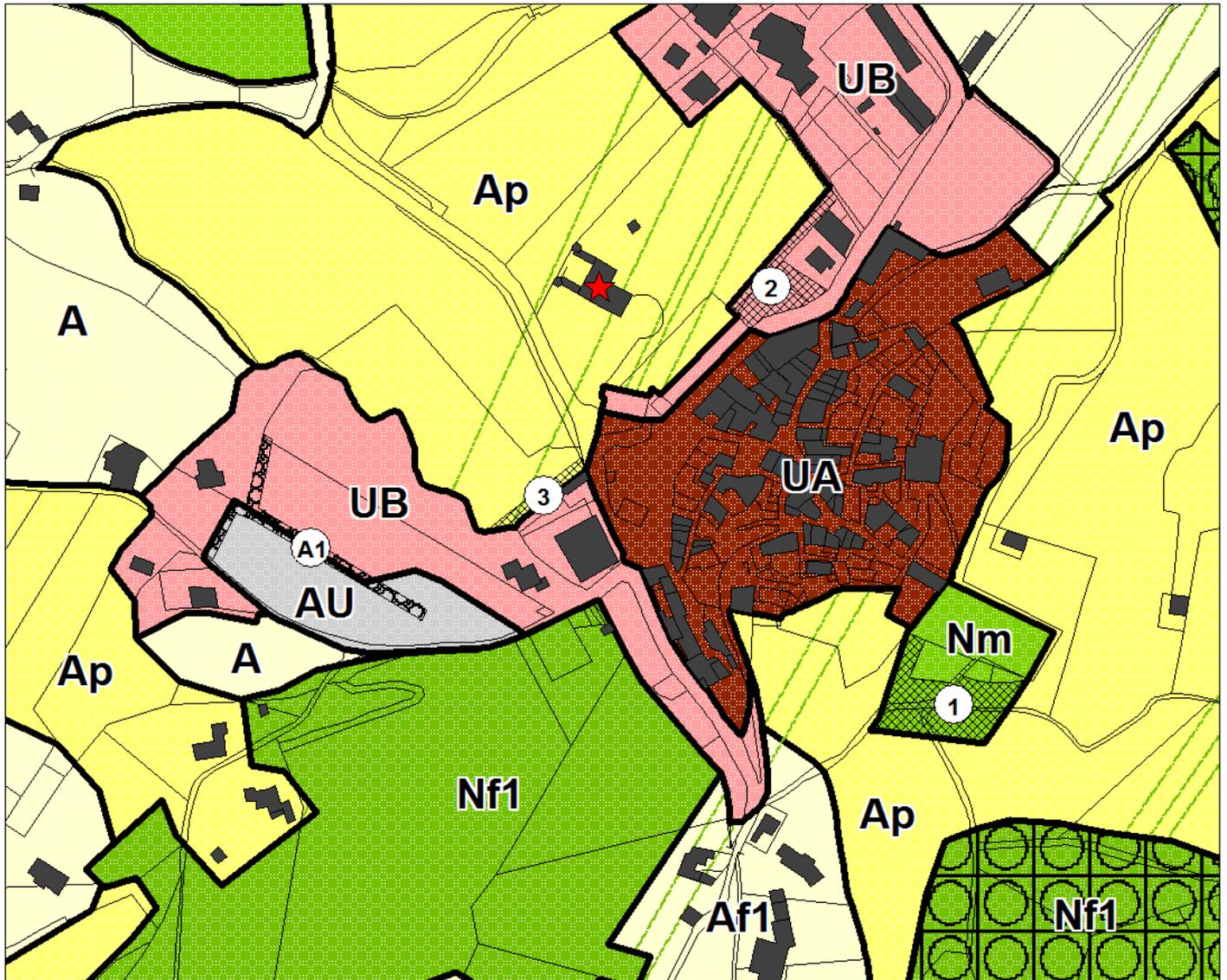
Extraits de zonage

03/08/2018

SOMMAIRE

Extrait de plan de zonage : zone AU _____ 2

Extrait de plan de zonage : hameau de la Baumette _____ 3

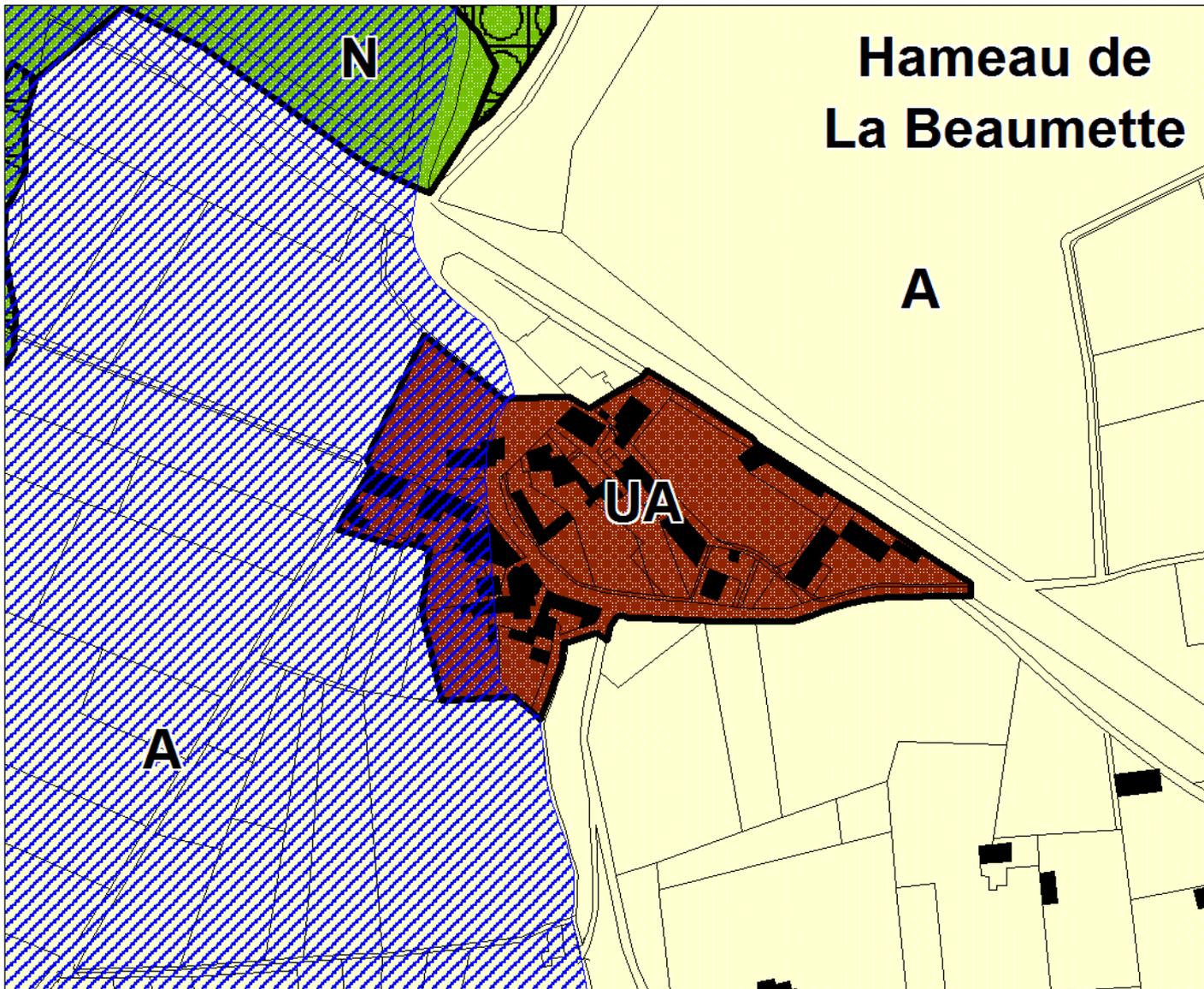


Echelle : 1/3000

LEGENDE



	Espaces Boisés Classés	<p><u>Liste des emplacements réservés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ① Extension du cimetière ② Parking et voirie ③ Voirie ④ Extension de la STEP <p><u>Eléments de paysage identifiés au titre du L.123-1-7° du CU</u></p> <ul style="list-style-type: none"> (A1) Alignements d'arbres (G1) Grand ensemble boisé
	Emplacements réservés	
	Eléments de paysage identifiés au titre de l'article L.123-1 7° du Code de l'urbanisme	
	Zone non aedificandi	
	Élément identifié au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'urbanisme	
	PPRI du "Sud Ouest du Mont Ventoux" Approuvé le 30 juillet 2007	
	PPRI bassin versant de l'Ouvèze	



Echelle : 1/3000

LEGENDE



-  Espaces Boisés Classés
-  Emplacements réservés
-  Eléments de paysage identifiés au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'urbanisme
-  Zone non aedificandi
-  Elément identifié au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'urbanisme
-  PPRI du "Sud Ouest du Mont Ventoux" Approuvé le 30 juillet 2007
-  PPRI bassin versant de l'Ouvèze

Liste des emplacements réservés

- ① Extension du cimetière
- ② Parking et voirie
- ③ Voirie
- ④ Extension de la STEP

Eléments de paysage identifiés au titre du L.123-1-7° du CU

- Ⓐ1 Alignements d'arbres
- Ⓒ1 Grand ensemble boisé